

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 12 février 2024

Faits saillants

- Baisse surprise du taux d'inflation à +1,3% en janvier
- Annonce d'un plan d'action contre la pénurie de logements
- Vers de nouvelles mesures d'assainissement budgétaire pour les exercices 2025 et 2026

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 15/02	Var. vs 08/02
EUR/CHF	0,9479	+ 0,7 %
USD/CHF	0,881	+ 1,2 %
SMI	11 284	+ 1,30 %
Taux 10a	0,854 %	- 4 pb

Macroéconomie

Inflation: Après +1,7 % en décembre, le taux d'inflation a surpris à la baisse en janvier, à +1,3 %, bien en deçà du consensus des économistes (+1,7 %) et des prévisions de décembre de la Banque nationale suisse (BNS ; projection à +1,8 % pour le T1 2024). La baisse du taux d'inflation intervient en effet en dépit de l'augmentation de +18 % sur un an des prix administrés de l'électricité et de la hausse, depuis le 1^{er} janvier, du taux de TVA (de 7,7 % à 8,1 % pour le taux normal, de 2,5 % à 2,6 % pour le taux réduit). Cette évolution s'explique en partie par une répercussion plus faible que prévu de la hausse du taux de TVA (qui pourrait se faire sentir ces prochains mois) ainsi que par la baisse des prix des produits importés, conséquence du niveau toujours très élevé du franc suisse. L'inflation sous-jacente s'est élevée à +1,2 % (contre +1,5% attendu).

Suite à la publication du chiffre de l'inflation pour janvier, le franc s'est quelque peu déprécié face à l'euro et était le 15 février près de 2% plus faible qu'au 1^{er} février. Selon UBS, le recul de l'inflation se poursuivra en février, à hauteur de +1,2 %, avant de voir le taux d'inflation augmenter légèrement (prévision pour l'année 2024 à +1,4 %). Dans ce contexte, la BNS pourrait décider d'abaisser son principal taux directeur en juin, voire en mars en fonction des prochaines données mensuelles.

Budget: La Confédération suisse a clôturé l'exercice 2023 sur un déficit de financement de -1,4 Md CHF. Si les dépenses que la Confédération a effectivement décaissées ont été moins élevées que prévu au budget 2023, les recettes ont, elles aussi, été plus faibles qu'attendu. Dans la perspective des futurs exercices, le Conseil fédéral a dû adopter des mesures d'assainissement supplémentaires pour se conformer au frein à l'endettement. Ainsi, pour 2025, les dépenses devront être réduites de 350 M CHF (sans toucher aux dépenses militaires). Karin Keller-Sutter, la Conseillère fédérale aux finances, a alerté cette semaine du risque de dérapage des dépenses par rapport aux ressources disponibles de la Confédération. Le contexte actuel pousse en effet à un surcroît de dépenses : (i) en premier lieu pour l'armée compte-tenu de l'incertitude géopolitique, (ii) en second lieu s'agissant des dépenses pour la prévoyance vieillesse alors que se profile, le 3 mars prochain, une votation potentiellement favorable à l'adoption d'une 13^{ème} rente AVS. Ces tendances de moyen terme devront donc appeler d'autres économies futures, Karin Keller-Sutter se prononçant contre des hausses d'impôts. Dans ce contexte, pour la Conseillère fédérale, « les citoyens doivent baisser leurs exigences envers l'Etat ».

Négociations UE-Suisse: La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (= Sénat) a approuvé, quelques jours après l'avis favorable de la commission des affaires extérieures du Conseil national (= Assemblée nationale), l'orientation générale du projet de mandat de négociation avec l'UE, présenté en décembre par le Conseil fédéral. La commission a notamment salué l'approche globale basée sur un paquet d'accords, mais pose toutefois des exigences supplémentaires. En particulier, elle souhaite que les éventuelles mesures de compensation ne puissent entrer en vigueur qu'après que le tribunal arbitral se soit prononcé sur la question de leur proportionnalité. Elle demande aussi une garantie contractuelle des capacités de production actuelles dans le domaine de l'électricité. Elle réclame également une limitation claire de la compétence de la Cour de justice de l'UE, afin que celle-ci n'intervienne indirectement que si cela s'avère nécessaire et à la demande du tribunal arbitral pour interpréter des notions du droit de l'UE. Concernant la libre circulation des personnes, la Commission demande le respect des exceptions clairement définies pour le détachement de travailleurs en Suisse selon le principe " un salaire égal pour un travail égal au même endroit ". Quant aux programmes européens, selon la Commission, la Suisse doit être associée de manière complète, rapide et durable à Horizon Europe, avec un régime transitoire et contraignant pour la suite de la période en cours. Elle doit aussi être associée à Erasmus+.

Climat de consommation: En janvier, l'indice du climat de consommation est demeuré relativement bas bien qu'enregistrant une 3^{ème} hausse consécutive qui pourrait prochainement le ramener à son niveau de janvier 2023. Il a ainsi augmenté de 12 points au total depuis le mois d'octobre dernier mais reste inférieur de 6 points à son niveau de janvier 2023. Cette évolution résulte d'un léger regain de confiance des consommateurs, notamment concernant l'évolution des prix à court terme.

Secteurs non financiers

Immobilier: Une table ronde sur la pénurie de logements s'est tenue à Berne sous la direction du conseiller fédéral Guy Parmelin. Le Conseiller fédéral en charge de l'Economie a présenté un plan d'action, discuté avec des représentants des cantons, des communes et des secteurs de la construction et de l'immobilier, comprenant 35 mesures destinées à accroître l'offre de logements et créer davantage de logements de qualité, à loyer modéré et adaptés aux besoins de la population (vieillesse notamment). Le recul de la construction étant considéré comme la principale raison de la pénurie, dans un contexte de progression continue de la démographie, l'accent a été mis sur la « densification », par exemple en construisant davantage en hauteur, et l'accélération des procédures, afin de réduire le nombre d'oppositions « manifestement abusives ». Plusieurs organisations ont regretté l'absence de mesures à effet immédiat telles le contrôle des loyers, qui obligerait à annoncer le montant du loyer précédent lors de la signature d'un bail, ou un droit de préemption des communes, lors de vente de biens, qui favoriserait l'offre de logements d'utilité publique.

Règlement européen sur la déforestation: Le Conseil fédéral a conduit le 14 février une discussion concernant les conséquences de l'adoption du Règlement européen sur la déforestation (RDUE) pour la Suisse. Le Conseil ne prévoit pas d'application immédiate dans le droit helvétique mais entend soutenir le RDUE et confie à l'administration fédérale la responsabilité d'étudier des mesures d'accompagnement au profit des entreprises concernées. Ce nouveau règlement, qui entrera en application dès 2025, interdit la commercialisation, l'importation, ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant participé à la déforestation ou à la dégradation des forêts. Le texte concerne sept denrées: café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois, ainsi que leurs produits dérivés (cuir, charbon de bois, papier, pneus). Les entreprises visées par le règlement auront l'obligation de garantir que leurs produits comportent un risque nul ou négligeable de déforestation. Ces dernières devront notamment géolocaliser l'origine du produit dans une déclaration auditée et enregistrée dans un système européen centralisé.

En 2022, la Suisse a exporté près de 7,5 Mds CHF de matières premières et produits dérivés concernés par le RDUE, dont plus de 4 Mds CHF vers l'Union européenne. Le Conseil fédéral mènera une analyse d'impact d'ici à l'été 2024 et souhaite préciser avec la Commission européenne les modalités de raccordement au système d'information de l'UE ainsi que les modifications juridiques à envisager pour adapter le droit suisse au RDUE. Le gouvernement a ainsi mandaté cinq départements fédéraux pour œuvrer en ce sens d'ici à l'automne 2024.

Energie: Les organisateurs de l'initiative populaire "Du courant pour tous, tout le temps (black-out)" ont annoncé le dépôt de près de 130 000 signatures de soutien à l'initiative auprès de la Confédération. Ils souhaitent l'inscription explicite dans la Constitution selon laquelle l'approvisionnement futur en électricité de la Suisse doit être garanti par une « production respectueuse de l'environnement et du climat ». Les centrales nucléaires ne sont certes pas

mentionnées dans le texte de l'initiative mais sept ans après l'interdiction de la construction de nouveaux réacteurs liée à l'adoption par votation de la Stratégie énergétique 2050, un nouveau vote de fond sur la politique énergétique suisse pourrait se dessiner. La Chancellerie fédérale va maintenant vérifier les signatures déposées. Ensuite, le Conseil fédéral et le Parlement se pencheront sur l'initiative populaire en suspens.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Alexandre SABBAGHI

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay